

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2022/07/15/2022015547/justel>

Dossier numéro : 2022-07-15/25

Titre

15 JUILLET 2022. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-09-2022 page : 66941

Entrée en vigueur : 22-09-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire.

[Art. 2](#). Il est porté assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.